

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 29 SEPTEMBRE 2017**

R

Bu

MEMBRES PERMANENTS

" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à M.RAOULT
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Excusé	Mandat à M.COTEL
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Excusée	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M.TACHAU
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	

MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	
Représentant des Conseils départementaux	BENEDINI CATHERINE	Excusée	
Représentant des Conseils départementaux	CHRISTOPHE Paul	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François	Présent	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par Mme DUFEU Eodie
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)	Excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	

Membres Consultatifs

	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent accompagné de M. AGBEKODO, Mme MARTIN, M. VALIN, M BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M.JOURDAN, M.BLIN, M. LEMAIRE, Mme LESSENS, Mme LECLERCQ

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

2.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

2.2 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets réhabilitation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs (ligne X132)

3 - Épuration publique :

3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)

3.2 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

3.3 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

3.4 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)

3.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

3.6 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

3.7 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

4 - Eau potable :

4.1 - Situation des engagements (lignes X23, X25, X21)

4.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)

4.3 - Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

4.4 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)

4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

4.6 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

4.7 - Participation financière en faveur des économies d'eau (ligne X210)

4.8 - Participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable (ligne X210)

5 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

5.1 - Situation des engagements (ligne X24)

5.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

5.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

5.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

5.5 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

5.6 - Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

6 - Appui à la gestion concertée :

6.1 - Situation des engagements (ligne X29)

6.2 - Participation financière en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 29 SEPTEMBRE 2017**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017	X				Unanimité
2.1	2.1.1	EPURATION INDUSTRIELLE (18974)	X				Unanimité
2.2	2.2.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS REHABILITATION DES RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES BAILLEURS (LIGNE X132)(18928)	X				Unanimité. Etudier les nouvelles priorités à définir pour l'appel à projet envers les bailleurs en 2018 notamment l'extension des critères de plafonnement pour financer plus sous condition de rétrocession à la collectivité. Apporter les éléments de réflexion pour la prochaine CPI de novembre.
3.2	3.2.1	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (18853)	X				Unanimité / N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33736.00)
3.3	3.3.1	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (18855)	X				Unanimité
3.5	3.5.1	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (18897)	X				Unanimité / N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 18 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (3395200, 3395400, 5317600, 5318200, 5325400, 9835401, 3380600, 3380700, 3380800, 3380900, 3385700, 3388800, 3395300, 3395700, 5319400, 3388200, 3388300, 5332300)

B₄

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.6	3.6.1	REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (18851)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33950.00) N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. PATRIS, C.U d'Arras (33861.00)
3.7	3.7.1	RESEAUX D'EAUX PLUVIALES (18997)	X				Unanimité
4.2	4.2.1	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (18824)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X230, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33735.00)
4.3	4.3.1	ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (18893)	X				Unanimité
4.4	4.4.1	AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE (18886)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X250, pour 2 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (53257.00, 53260.00)
4.5	4.5.1	SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EN EAU POTABLE (18823)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X251, pour 4 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (53406.00, 33903.00, 53259.00, 53261.00)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.6	4.6.1	ECONOMIES D'EAU RECHERCHE FUITES (18896)	X				Unanimité N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X252, pour 1 dossier : M. PATRIS, Communauté urbaine d'Arras (33859.00)
4.7	4.7.1	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES ECONOMIES D'EAU (18833)	X				Unanimité
4.8	4.8.1	PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (18922)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 5 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30685.00, 33706.00, 33715.00, 33733.00, 33815.00)
	4.8.2	REPORT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (18950)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 17 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33816.00, 30696.00, 33812.00, 33723.00, 33805.00, 33714.00, 33722.00, 33734.00, 33817.00, 33707.00, 33831.00, 30631.00, 33804.00, 33811.00, 33813.00, 33716.00, 30684.00)
	4.8.3	REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (18941)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30687.00)
5.2	5.2.1	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (18861)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, Département de la Somme (99958.00)

Handwritten signature and initials

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3	5.3.1	EROSION (18868)	X				Unanimité
	5.3.2	EROSION - CHAMBRE D'AGRI 59/62 (18863)	X				Unanimité
	5.3.3	EROSION - ASSOCIATION SOMEA (18866)	X				Unanimité
5.4	5.4.1	ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF AUX DOSSIERS DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (18881)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT, Syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois (30618.00)
	5.4.2	DOSSIER FORUM DES MARAIS ATLANTIQUE EN FAVEUR DES INITIATIVES BIODIVERSITE (DOSSIER 30668)(18946)	X				Unanimité
	5.4.3	ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES (18892)	X				Unanimité N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, Département de la Somme (99940.00)
	17-A-...	ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DOSSIER N°98301 OPTION 2 (18944)		AF			N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT, Régie NOREADE (53456.00) Unanimité. Transmission au CA. Option 2 telle que présentée dans le projet de délibération.

B4

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.5	5.5.1	17-I-055	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (18889)	X				Unanimité
5.6	5.6.1	17-I-056	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (18890)	X				Unanimité
6.2	6.2.1	17-I-057	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE (18841)	X				Unanimité

Ry
e

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY, constatant l'atteinte du quorum, ouvre la séance à 9h39.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2017.

Aucune remarque des administrateurs.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur BARBIER (9h41).

INTERVENTION PARTICULIERE DE MONSIEUR GALTIER : POINT D'ACTUALITE SUR LE CONTEXTE FINANCIER IMPACTANT L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur GALTIER expose les impacts que dessine sur les Agences de l'Eau le projet de loi de finances 2018 adopté par le Conseil des Ministres du 27 septembre 2017. Il précise que le projet de loi doit à présent être examiné par le Parlement et peut faire l'objet d'amendements.

Les recettes sous forme de redevances des Agences de l'Eau, jusqu'à maintenant plafonnées à hauteur de 2,3 Milliards d'euros par an, voient leur plafond abaissé à 2,105 Milliards d'euros par an à partir de 2018. Le surplus, à taux de redevances constants, de l'ordre de 175 M€ sera restitué à l'Etat ; ce montant correspond à peu près à ce que l'Etat prélevait sur les trésoreries des Agences de l'Eau. Il n'y aura plus de prélèvement de l'Etat pour le budget général mais un écrêtement du plafond qui aura pour effet que les redevances supplémentaires seront restituées sauf si le taux de redevances est abaissé, ce qui est l'effet recherché par cette mesure (baisse de la pression fiscale).

D'autres ponctions obligatoires sur le budget des Agences de l'Eau sont prévues par le projet de loi de finances de l'ordre de 130 à 150 M€ au bénéfice de l'Agence Française pour le Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. A partir de 2018, l'AFB financera les Parcs Nationaux à hauteur de 65 M€.

Les éléments définitifs après le vote du Parlement seront à prendre en compte par les Agences de l'Eau pour l'élaboration de leur 11^{ème} Programme d'Intervention et de leur budget 2018.

Monsieur GALTIER ajoute qu'il est également prévu des réductions de personnel importantes pour les 6 Agences avec moins 199 Equivalents Temps Pleins à l'horizon 2022 par rapport à 2017 pour un effectif total visé de 1668 agents. Pour l'année 2018, la réduction d'effectifs serait de 48 ETP. Ces éléments font l'objet de nombreuses discussions en interne et avec les tutelles.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie ne s'inquiète pas financièrement pour l'année 2018 car elle a une trésorerie assez abondante qui lui permettra de faire face. En revanche, elle entrera dans une nouvelle phase en 2019 avec le 11^{ème} Programme d'Intervention et les groupes de travail auront pour rôle de définir les priorités thématiques et le cadrage financier en fonction des éléments qui seront alors plus précis.

Remarques :

Monsieur LEMAY remercie Monsieur GALTIER pour ce point d'information qui sera davantage développé lors du prochain Conseil d'Administration et qui alimentera les discussions des groupes de travail et de la Commission Permanente Programme. Il souligne l'importance de l'information sur la diminution de moyens à terme.

R

Bc

Monsieur FLAJOLET souligne que Monsieur GALTIER donne à juste titre des informations telles que le Ministère les exprime par rapport à la feuille de route du Premier Ministre.

Il insiste pour sa part sur 3 points majeurs:

- Les charges fixes des Agences ne changent pas alors que les missions sont élargies et les moyens humains sont affaiblis voire vont devenir inexistantes,
- Le retournement de la décentralisation-recentralisation où ce n'est plus le pouvoir politique qui gère mais le savoir financier qui décide,
- Il a demandé à pouvoir recevoir le 9 octobre 2017 matin tous les députés et sénateurs ou leurs représentants du territoire Artois-Picardie. L'objet de la réunion sera de leur montrer que le plafond mordant est la signature de l'arrêt de mort des Agences de l'Eau. Ce plafond mordant va réduire progressivement les Agences à être soit des collecteurs d'impôts qu'elles ne veulent pas être et donc à transformer la redevance en impôt, soit à diminuer la voilure au point où le fonctionnement va manger les capacités d'investissement. De fait, les Agences de l'Eau devront renier leurs propres valeurs et leurs propres projets.

Monsieur FLAJOLET explique que les Présidents de Comités de Bassin se réunissent le 3 octobre 2017 à Paris. Il a demandé une audience en tant que secrétaire général des Présidents de Comités de Bassin auprès d'Eric WOERTH, rapporteur général du budget, et de Joël Giraud, le représentant pour la majorité la République en Marche sur le projet de loi de finances. Il veut leur dire que les Présidents de Comités de Bassin acceptent les orientations prises envers l'AFB, l'ONCFS, et les Parcs et jardins sachant que seront mises en place des conventions qui permettront d'avoir des opérateurs dans le sens des missions des Agences. En revanche, il veut leur dire que les Présidents de Comités de Bassin refusent que les Agences deviennent des pourvoyeurs fiscaux pour le compte de Bercy : il faut épargner les Agences en leur laissant les moyens des redevances telles qu'elles existaient.

Monsieur FLAJOLET invite les membres de la commission à sensibiliser les députés et sénateurs de leur territoire pour qu'eux-mêmes ou leurs collaborateurs soient présents à la réunion du 9 octobre 2017 où il leur sera démontré comment est programmée la mort des Agences et comment on peut y remédier.

Arrivée de Monsieur HAUSSOULIER (9h50).

Il souligne qu'il cherche à défendre l'institution Agence qui a le mérite d'exister et d'être copiée dans le monde entier. Il indique qu'il serait ravi que les présidents et vice-présidents d'instances de l'Agence puissent participer à cette réunion du 9 octobre 2017. Il rappelle que la diminution de la voilure va être dramatique non seulement pour le personnel et pour les missions au moment même où va être engagée l'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau : Les Agences vont donner un peu d'argent à l'Etat qui s'enlève la capacité d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau au risque de devoir payer 10 fois plus en pénalités. L'Etat réfléchit à court terme de son - 3% de déficit budgétaire au 31 décembre 2018 alors que les Agences sont sur du long terme.

Monsieur FLAJOLET ajoute qu'il faut que les partenariats potentiels en cours avec le Conseil Régional Hauts de France puissent déboucher sur des plans d'actions afin de retrouver des marges de manœuvre complémentaires qui permettent aux Agences d'atteindre les objectifs environnementaux et qui permettent à la Région d'entrer de plein pied dans sa responsabilité sur le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Monsieur KARPINSKI informe, en tant que représentant du personnel, qu'un mouvement de grève a eu lieu le 28 septembre 2017. Il souligne que le personnel des Agences entre dans une phase de changement d'employeur en basculant vers la fonctionnarisation. Sont mis en cause l'autonomie des Agences de l'Eau, leurs ressources financières et leurs ressources humaines.

Il explique que 4 réunions ont eu lieu d'avril à juillet 2017 entre Agences et Tutelles mais n'ont permis aucune avancée.

Un autre mouvement de grève est prévu le 10 octobre prochain.

Monsieur LEMAY remercie les différents intervenants pour ce point d'information particulier et propose d'aborder l'ordre du jour de la Commission.

3 – EPURATION PUBLIQUE (COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Monsieur VALIN explique en préambule que les engagements présentés ne sont pas représentatifs de l'année 2017 car ils ne tiennent pas compte de la révision de programme qui a été vue en Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017 et qui sera validée par le Conseil d'Administration du 13 octobre 2017. C'est pourquoi, certaines délibérations de la Commission sont indiquées sous réserve de la validation du Conseil d'Administration.

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements

Monsieur BIZAIS, en référence au point n°3.1 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration » et de ses sous lignes.

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017.

Il précise qu'après la révision de programme du Conseil d'Administration du 13 octobre prochain :

- la dotation de la ligne stations d'épuration (X110) serait de près de 9 M€,
- la dotation de la ligne pour le traitement des eaux pluviales (X115) serait de 18 M€.

Les délibérations de la Commission présentées sous ces lignes sont sous réserve de la validation du Conseil d'Administration.

3.2. Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

Dossiers présentés

Monsieur BIZAIS explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

• **3 dossiers de participations financières en faveur de stations d'épuration des collectivités pour un montant de 496 395€.**

- 33736.00 REGIE NOREADE
- 53273.00 CA DU PAYX DE SAINT OMER
- 30636.00 SURCAMPS

Pas d'autre remarque.

La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES»

avec ses 3 dossiers

(n°17-I-034)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X110,
pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33736.00)*

3.3. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

Dossiers présentés

K

B4

Monsieur BIZAIS explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **17 dossiers de participations financières en faveur de la gestion des eaux de temps de pluie pour un montant de 3 400 367€.**

- 33874.00 BUGNICOURT
- 33875.00 ERCHIN
- 33925.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33961.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53178.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53179.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53181.00 SORELI
- 53230.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 53235.00 SM DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE
- 53249.00 DOUAI
- 53250.00 DOUAI
- 53251.00 DOUAI
- 53304.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53332.00 LE PORTEL
- 53433.00 CC DU TERNOIS
- 53437.00 CC DU TERNOIS
- 53665.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière du dossier de SORELI consistant au financement de travaux de gestion des eaux pluviales au sein d'une friche industrielle à Lille Fives (n°53181.00).

Remarques :

Dossier n°53181.00 SORELI :

Monsieur FLAJOLET demande quelle sera la destination de la rénovation des bâtiments.

Monsieur KARPINSKI explique que ces bâtiments seront en grande partie réhabilités en logements. L'opérateur restera la SORELI, Société d'économie mixte pour le compte de la Métropole Européenne de Lille

Monsieur LEMAY souligne que le projet présente l'avantage de soulager la station d'épuration de Marquette-lez-Lille et de rénover un quartier avec intégration d'espaces verts.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»

avec ses 17 dossiers

(n°17-I-035)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.4. Réseaux d'assainissement : situation des engagements

Monsieur BIZAIS, en référence au point n°3.4 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017
Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 29 septembre 2017

2017, présente la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et ses sous lignes.

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017.

Il précise qu'après la révision de programme du Conseil d'Administration du 13 octobre prochain :

- la dotation de la ligne réseaux d'eaux pluviales (X124) serait de près de 1,460 M€ au lieu de 0,240 M€ actuellement. Les délibérations de la Commission présentées sous cette ligne sont sous réserve de la validation du Conseil d'Administration.

3.5. Participations financières aux réseaux d'assainissement (ligne X120)

Dossiers présentés

Monsieur BIZAIS explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **57 dossiers de participations financières pour la création de réseaux d'assainissement pour un montant de 7 773 708€.**

- 33806.00 REGIE NOREADE
- 33807.00 REGIE NOREADE
- 33808.00 REGIE NOREADE
- 33809.00 REGIE NOREADE
- 33857.00 REGIE NOREADE
- 33882.00 REGIE NOREADE
- 33883.00 REGIE NOREADE
- 33888.00 REGIE NOREADE
- 33912.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33936.00 CC DU TERNOIS
- 33941.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ
- 33944.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ
- 33952.00 REGIE NOREADE
- 33953.00 REGIE NOREADE
- 33954.00 REGIE NOREADE
- 33957.00 REGIE NOREADE
- 33965.00 SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES
- 33966.00 SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES
- 33967.00 SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES
- 33968.00 SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES
- 33972.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33974.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33975.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33977.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33979.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53174.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53176.00 REGIE NOREADE
- 53182.00 REGIE NOREADE
- 53194.00 REGIE NOREADE
- 53254.00 REGIE NOREADE

R

B4

- 53262.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53268.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53275.00 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES
- 53276.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53280.00 SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM
- 53306.00 SYNDICAT A LA CARTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA REGION D'ANDRES
- 53307.00 SYND A LA CARTE D ADDUCTION D EAU POTABLE ET D ASSAINISSEMENT REGION ANDRES
- 53308.00 SAMER
- 53315.00 OUTREAU
- 53319.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 53322.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 53323.00 REGIE NOREADE
- 53339.00 PERNES LES BOULOGNE
- 53341.00 PERNES LES BOULOGNE
- 53345.00 SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT
- 53349.00 SICOM ASSAINISSEMENT MARQUISE RINXENT
- 53371.00 WISSANT
- 53372.00 HESDIN L'ABBE
- 53416.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 53425.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 53430.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 53449.00 FERQUES
- 53476.00 SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE
- 53622.00 SIVOM DE TRICOT
- 53678.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 98223.02 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 98354.01 REGIE NOREADE

Pas de remarque

La délibération «RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

avec ses 57 dossiers

(n°17-I-036)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X120, pour 18 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (3395200, 3395400, 5317600, 5318200, 5325400, 9835401, 3380600, 3380700, 3380800, 3380900, 3385700, 3388800, 3395300, 3395700, 5319400, 3388200, 3388300, 5332300)

3.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Monsieur BIZAIS explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 29 septembre) :

Pour décision :

● 75 dossiers de participations financières pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant de 8 462 428€.

- 30572.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 33861.00 COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
- 33871.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 33884.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 33909.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 33950.00 REGIE NOREADE
- 33962.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53172.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 53186.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53187.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53192.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53200.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53201.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53204.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53205.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53206.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53207.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 53209.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 53225.00 ESQUERDES
- 53229.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 53233.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 53234.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 53239.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53240.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53244.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53248.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53263.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53267.00 RETY
- 53271.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53272.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53277.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53278.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53281.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 53285.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53286.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53287.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53288.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53289.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53292.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53293.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53294.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53295.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53296.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53297.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53298.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 53302.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

- 53310.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 53313.00 SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT
- 53314.00 SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT
- 53316.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 53321.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 53331.00 LE PORTEL
- 53336.00 SI ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION DE ST ETIENNE AU MONT
- 53338.00 SI ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION DE ST ETIENNE AU MONT
- 53340.00 SAMER
- 53351.00 EQUIHEN PLAGE
- 53367.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 53375.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 53376.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 53391.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 53401.00 SM DU POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE
- 53469.00 ABBEVILLE
- 53470.00 ABBEVILLE
- 53485.00 ROYE
- 53624.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 53625.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 53683.00 LE CROTOY
- 98225.02 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 98435.01 SIA TRITH THIANT PROUVY
- 98440.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 98442.00 SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN
- 98552.00 SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX
- 98761.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 99184.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 99187.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES

Monsieur LEMAIRE fait une présentation particulière du dossier du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (n°53401.00) de révision des profils de baignade de 10 plages.

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière du dossier du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (n°98440.00) d'amélioration de réseau d'assainissement sur Bruay sur Escaut.

Remarques :

Dossier n°98440.00 Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes :

Monsieur LEMAY explique que ce dossier de Bruay sur Escaut lui fait penser à celui d'Armentières à la problématique similaire.

Dossier n°53401.00 Pôle Métropolitain Côte d'Opale :

Monsieur LEMAY indique que l'on a généralement l'impression que les plages sont polluées par l'amont de la ville correspondante mais il peut y avoir d'autres sources de pollution.

Monsieur BARBIER évoque la pollution par paraffine qui a eu lieu cet été 2017 et a attaqué d'Etaples à au-delà de Oye Plage. Il a fallu attendre 4 jours pour que les services de la Préfecture confirment

que cette pollution n'était pas a priori dangereuse. Aucun arrêté n'a été pris : si la pollution avait été dangereuse, ceci aurait été dramatique. Il souligne qu'il y a très régulièrement sur le littoral des rejets de bateaux notamment sur le rail du gris Nez très fréquenté en terme de navigation marine avec entre 400 et 700 navires par jour. Quand l'un de ces bateaux déleste, des pastilles de fioul ou de pétrole émaillent les plages et les rendent, selon Monsieur BARBIER, impropres à la baignade. Il souligne que si l'eau est jugée de qualité suffisante sur les paramètres analysés, elle ne l'est pas forcément en terme de capacité de baignade. Il demande si un suivi est réalisé sur ce sujet.

Monsieur LEMAIRE explique que d'autres critères peuvent être effectivement pris en compte par la collectivité et s'ajoutent à ceux qu'il a présentés pour mesurer la baignabilité d'une eau de mer et décider d'une interdiction de baignade. Sur le sujet des paraffines retrouvées le long du littoral, quelques communes ont pris des arrêtés d'interdiction de baignade alors que l'eau était de bonne qualité microbiologique.

Il évoque au-delà des paraffines, le sujet des macro-déchets sur certaines zones du littoral, notamment à proximité des estuaires.

Monsieur LEMAY souligne que l'action est limitée au-delà du possible.

Monsieur BARBIER rappelle qu'a été validé un plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) sur lequel il faut pouvoir intégrer ce type de paramètres comme les paraffines ou les macro-déchets qui ne vont pas dans le bon sens de la qualité de l'eau même si ce n'est qu'indirectement.

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

avec ses 75 dossiers

(n°17-I-037)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33950.00)

N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X122, pour 1 dossier : M. PATRIS, C.U d'Arras (33861.00)

3.7. Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

Dossiers présentés

Monsieur BIZAIS explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

♦ 6 dossiers de participations financières pour les réseaux d'eaux pluviales pour un montant de 721 508 €.

- 30680.00 SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT
- 33870.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53243.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 53335.00 MARCONNE
- 53337.00 SI ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION DE ST ETIENNE AU MONT
- 53442.00 LUMBRES

Pas de remarque

La délibération «RESEAUX D'EAUX PLUVIALES»

avec ses 6 dossiers

(n°17-I-038)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur FLAJOLET quitte la séance (10h32).

4. EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements

Madame VALLÉE, en référence au point n°4.1. du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau », X25 et X21 « alimentation en eau potable ».

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017.

Elle précise qu'après la révision de programme du Conseil d'Administration du 13 octobre prochain :

- la dotation de la ligne économies d'eau (X210) serait de près de 8,009 M€ au lieu de 2,031M€ actuellement. Les délibérations de la Commission présentées sous cette ligne sont sous réserve de la validation du Conseil d'Administration.

4.2. Participations financières à la protection de la ressource eaux souterraines (ligne X230)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

• **2 dossiers de participations financières pour la protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant de 224 000€.**

- 33735.00 REGIE NOREADE
- 53700.00 VAUX ANDIGNY

Pas de remarque

La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»

avec ses 2 dossiers

(n°17-I-039)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X230,
pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33735.00)*

4.3. Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **2 dossiers de participations financières pour des études et l'animation d'ORQUE pour un montant de 184 350€.**

- 33770.00 LE TOUQUET PARIS PLAGE
- 99723.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN

Pas d'autre remarque

La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES»

avec ses 2 dossiers

(n°17-I-040)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4. Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **5 dossiers de participations financières en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau potable pour un montant de 558 500 €.**

- 30651.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 53257.00 REGIE NOREADE
- 53260.00 REGIE NOREADE
- 53365.00 CALAIS
- 53393.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS

Pas de remarque

La délibération «AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE»

avec ses 5 dossiers

(n°17-I-041)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X250,
pour 2 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (53257.00, 53260.00)*

4.5. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

♦ **11 dossiers de participations financières pour la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant de 1 250 700€.**

- 33903.00 REGIE NOREADE
- 53193.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 53212.00 S I AEP DE MONCHY BRETON LA THIEULOYE
- 53217.00 SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS
- 53223.00 SYNDICAT D EAU DE LA REGION DE MINGOVAL
- 53224.00 SI DES EAUX DE MENNEVRET ET PETIT VERLY
- 53259.00 REGIE NOREADE
- 53261.00 REGIE NOREADE
- 53347.00 SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE
- 53406.00 REGIE NOREADE
- 53696.00 SYNDICAT DE L' EAU DU DUNKERQUOIS

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière des dossiers de NOREADE de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable sur le secteur d'Avesnes-sur-Helpe et Dompierre-sur-Helpe (n°53259.00) et de Noyelles sur Sambre et Taisnières en Thiérache (n°53261.00).

Remarque :

A la demande de Monsieur le Président LEMAY, Monsieur RAOULT rappelle que les précipitations du mois d'octobre 2016 à avril 2017 ont été extrêmement faibles et ont eu pour effet que les nappes phréatiques ne se sont pas rechargées.

Il explique que dans une ancienne carrière que NOREADE a récupérée à Dompierre-sur-Helpe et dans laquelle elle puise de l'eau, le niveau de la nappe a baissé de plus de 20 mètres. La pompe s'est retrouvée au-dessus du niveau d'eau. Les pompes ont été descendues dans l'ensemble des forages sur l'Avesnois ce qui altère la qualité de l'eau. Seule la nappe de Sassegny est restée stable.

NOREADE a dû faire des travaux d'interconnexion très rapidement au mois d'août 2017 étant donnée la menace de ne plus avoir assez d'eau pour ravitailler Avesnes-sur-Helpe et les villages voisins.

La situation est dramatique et Monsieur RAOULT espère que l'hiver ne soit pas sec.

Le niveau des nappes dans l'Avesnois est préoccupant et remet en cause le principe de l'autoroute de l'eau sur le secteur. La nappe principale de la forêt de Mormal sur laquelle sont puisés plus de 4 millions de m³ d'eau qui doivent ravitailler l'autoroute de l'eau dans quelques mois, sert aujourd'hui pour le ravitaillement de l'Avesnois même.

Il souligne qu'heureusement qu'il y a de l'intercommunalité avec le SIDEN pour régler les problèmes du secteur. Il regrette d'ailleurs la remise en cause prochaine de la loi NOTRe à l'Assemblée Nationale qui rendra optionnelle et non plus obligatoire l'adhésion aux communautés de communes.

Monsieur RAOULT souligne l'importance de faire comprendre que l'eau est un bien précieux et qu'il faut maîtriser sa production.

La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE»

avec ses 11 dossiers

(n°17-I-042)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt), sauf à la

demande de Monsieur le Président LEMAY, ligne X251, pour 4 dossiers : **M. RAOULT, REGIE NOREADE (53406.00, 33903.00, 53259.00, 53261.00)**

4.6. Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (ligne X252)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

• **13 dossiers de participations financières pour les économies d'eau et la recherche de fuites pour un montant de 953 254€.**

- 33789.00 ARDRES
- 33859.00 COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
- 33879.00 SIVU DES EAUX DE CROISSETTE-HERICOURT
- 53265.00 ARDRES
- 53266.00 S I A E P REGION AUDRUICQ
- 53344.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 53364.00 CALAIS
- 53382.00 SIEA DU BERNAVILLOIS
- 53478.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA REGION DE GRANDVILLIERS
- 53490.00 SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE
- 53621.00 SIAEP DE LA REGION D' ORESMAUX
- 53650.00 SYND D EAU REGION LOEUILLY
- 53704.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

Remarque :

Madame VALLÉE confirme à Monsieur LEMAY que depuis la publication en 2012 du décret fuites qui fixe des objectifs de connaissance patrimoniale et de rendements de réseaux, il existe une forte augmentation des demandes d'études et d'instrumentations sur la ligne économies d'eau.

La délibération «ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUITES»

avec ses 13 dossiers

(n°17-I-043)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au débat en tant que membre non permanent (conflit d'intérêt) ligne X252, pour 1 dossier : **M. PATRIS, Communauté urbaine d'Arras (33859.00)***

4.7. Participation financière en faveur des économies d'eau (ligne X210)

Dossier présenté

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation n°4.7. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

R

139

Pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour les économies d'eau pour un montant de 30 591€.

- 33906.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Pas de remarque

La délibération «PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES ECONOMIES D'EAU (LIGNE X210)»

(n°17-I-044)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.8. Participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable (ligne X210)

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°4.8. du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

- 15 dossiers de participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable pour un montant de 7 738 254€.

- 30685.00 REGIE NOREADE
- 33706.00 REGIE NOREADE
- 33715.00 REGIE NOREADE
- 33733.00 REGIE NOREADE
- 33759.00 SIAEP VALLEE DE LA NIEVRE
- 33795.00 S I A E P REGION AUDRUICQ
- 33797.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 33798.00 S I A E P REGION AUDRUICQ
- 33815.00 REGIE NOREADE
- 33849.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33850.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33851.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33853.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33854.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33855.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Monsieur KARPINSKI fait une présentation particulière des dossiers du SIVOM de la communauté du Béthunois de travaux de lutte contre les fuites (n°33849.00, 33850.00, 33851.00, 33853.00, 33854.00, 33855.00). Ces dossiers sont intéressants car ils font partie d'une démarche initiée par la collectivité depuis 2009 qui a amélioré progressivement le rendement de ses réseaux à l'origine inférieur à 50% et désormais proche du rendement réglementaire. L'Agence accompagne le SIVOM depuis 2013.

Pas de remarque

La délibération «PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (LIGNE X210)»

avec ses 15 dossiers

(n°17-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

*N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210,
pour 5 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30685.00, 33706.00, 33715.00, 33733.00,
33815.00)*

Pour décision :

● 39 dossiers pour report de participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable pour un montant de 7 623 253€.

- 33816.00 REGIE NOREADE
- 33801.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 33852.00 SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS
- 33841.00 SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE
- 30696.00 REGIE NOREADE
- 33803.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 33810.00 S I A E P REGION AUDRUICQ
- 33742.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS
- 33812.00 REGIE NOREADE
- 33723.00 REGIE NOREADE
- 33805.00 REGIE NOREADE
- 33714.00 REGIE NOREADE
- 33720.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 33743.00 SIAEP PLATEAU DE LA NOYE
- 99904.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 33722.00 REGIE NOREADE
- 33734.00 REGIE NOREADE
- 33845.00 BUSIGNY
- 33817.00 REGIE NOREADE
- 33775.00 SIAEP VRAIGNES EN VERMANDOIS
- 33802.00 SI D EAU POTABLE DU SANTERRE
- 33707.00 REGIE NOREADE
- 33755.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 33831.00 REGIE NOREADE
- 33774.00 ROYE
- 33746.00 SI DISTRIBUTION EAU REGION GONNEHEM
- 30631.00 REGIE NOREADE
- 33804.00 REGIE NOREADE
- 99807.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 30686.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 33811.00 REGIE NOREADE
- 33813.00 REGIE NOREADE
- 33716.00 REGIE NOREADE
- 30684.00 REGIE NOREADE
- 33829.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33846.00 PLACHY BUYON
- 33827.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33760.00 SI ADDUCTION EAU BASSIN DE LAWE
- 33744.00 SIAEP DU PLATEAU NORD ALBERT

Monsieur GALTIER précise que ces 39 dossiers présentés pour report de participations financières en 2018 pour un montant de 7 623 253€ pourront être couverts par transfert interne de ligne pour

environ 4 M€ lors de la révision de programme en Conseil d'Administration du 13 octobre (ces 4 M€ proviennent du remboursement de l'avance de Tioxide en 2017), la partie restante fera l'objet d'une autre révision de programme courant 2018.

Pas de remarque

La délibération «REPORT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (LIGNE X210)»

avec ses 39 dossiers

(n°17-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 17 dossiers : M. RAOULT, REGIE NOREADE (33816.00, 30696.00, 33812.00, 33723.00, 33805.00, 33714.00, 33722.00, 33734.00, 33817.00, 33707.00, 33831.00, 30631.00, 33804.00, 33811.00, 33813.00, 33716.00, 30684.00)

Pour décision :

♦ 35 dossiers pour refus de participations financières dans le cadre de l'appel à projets fuites dans les réseaux d'eau potable pour un montant de 839 846€.

- 33828.00 ETAPLES
- 33836.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 33819.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 99811.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 30687.00 REGIE NOREADE
- 33823.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 99880.00 S I DES EAUX DE PICARDIE
- 33773.00 ABBEVILLE
- 33739.00 CANDAS
- 33840.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 53673.00 SIAEP DU VERMANDOIS
- 33740.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 33826.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33825.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33781.00 SIAEP HAUTE COLOGNE
- 33824.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 99812.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 99809.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33842.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 99808.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33794.00 SIEPA REGION DE MACHY
- 33814.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 99810.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33778.00 ARDRES
- 33832.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33833.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33820.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33830.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33839.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33821.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33818.00 LILLERS

re

BC

- 33834.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33838.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33835.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS
- 33837.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS

Ces dossiers sont refusés car le rendement de réseau de distribution est conforme au seuil du décret fuites.

La délibération «REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE (LIGNE X210)»

avec ses 35 dossiers

(n°17-I-047)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X210, pour 1 dossier : M. RAOULT, REGIE NOREADE (30687.00)

Monsieur RAOULT souligne l'importance d'appliquer une méthode équitable dans le calcul de taux de fuites pour la sélection des dossiers d'appels à projets afin de ne pas pénaliser les petites communes rurales à grand réseau par rapport aux zones péri-urbaines.

Monsieur VALIN confirme à Monsieur RAOULT que le premier appel à projets avait ce défaut de pénaliser les ruraux avec peu de densité d'habitations malgré le rattrapage que l'indice linéaire de consommation était censé jouer. Les services de l'Agence ont travaillé pour présenter ce second appel à projets avec un règlement intégrant un coefficient de rattrapage permettant de rééquilibrer le décalage entre les urbains très denses et les ruraux peu denses à gains équivalents.

Il fait remarquer que certains dossiers présentés concernent des linéaires courts avec peu d'économies d'eau. Or, si la collectivité se concentre sur un territoire plus grand, elle pourrait faire un investissement plus important avec plus d'économies d'eau, ce qui augmenterait le niveau de priorité.

5 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN fait un focus en préambule sur l'état d'avancement de la maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence dans le domaine de la restauration de la continuité écologique.

Ainsi, l'Agence est intervenue sur le bassin versant de la Canche en aménageant depuis 2014 une trentaine d'ouvrages rendus franchissables. Elle s'est par ailleurs rendue propriétaire d'obstacles à la continuité écologique sur la Lys et sur la Hem. Elle agit enfin sur les ouvrages qui sont en usage ou en propriété de l'Etat pour faire les travaux comme c'est le cas sur le bassin versant de la Somme.

Monsieur JOURDAN évoque l'avancée des travaux de l'Agence sur le moulin de Nielles acquis en 2012. Ces travaux sont en cours d'achèvement et leur réception officielle aura lieu le 11 octobre 2017.

5.1 - Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°5.1 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux

R

B₉

aquatiques» et de ses sous-lignes.

Il souligne la consommation forte des engagements

5.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Dossiers présentés

Monsieur JOURDAN explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.2 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

♦ **5 dossiers de participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau pour un montant de 1 093 026€.**

- 30665.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 33771.00 ASSOCIATION SYND CANAUX BOVES
- 33889.00 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM
- 99725.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 99958.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME

L'objectif de linéaire entretenu en 2017 sur le bassin a été dépassé pour atteindre près de 3200 km de cours d'eau.

Monsieur JOURDAN fait une présentation particulière du dossier du Syndicat Mixte de la vallée de la Hem portant sur des travaux de restauration écologique de la Hem et de ses affluents (n°33889.00). Ces travaux ont un lien avec ceux réalisés par l'Agence sur le moulin de Nielles. La réception des travaux avec le maître d'ouvrage aura lieu le 9 novembre 2017.

Remarque :

Dossier n°33889.00 Syndicat Mixte de la vallée de la Hem :

Monsieur LEMAY demande si le fait de permettre aux poissons de remonter dans un cours d'eau apporte également un bénéfice pour l'équilibre écologique global de la rivière.

Monsieur JOURDAN confirme le gain : l'effacement d'ouvrages et de seuils permet l'accès vers le haut des poissons mais surtout la restauration des habitats, avec l'apport de cailloux, contribue à l'auto-épuration de la rivière et donc à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau. Le fonctionnement écologique et biologique de la rivière est favorisé.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU»

avec ses 5 dossiers

(n°17-I-048)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X240, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, Département de la Somme (99958.00)

5.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

Dossiers présentés

Monsieur JOURDAN explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.3 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **2 dossiers de participations financières en faveur de l'érosion avec engagement intégral en 2017 pour un montant de 132 026€.**

- 33869.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 99837.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE

Pas de remarque

La délibération «EROSION»

avec ses 2 dossiers

(n°17-I-049)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

● **2 dossiers de participations financières en faveur de l'érosion avec engagement partiel en 2017 (215 967€) et différé (223 717€).**

- 33711.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 33862.00 ASSOCIATION SOMEA

Remarque :

En réponse à la demande d'explication de Monsieur BARBIER, Monsieur JOURDAN explique que l'accompagnement de l'Agence sur les dossiers de lutte contre l'érosion se fait bien distinctement sur deux volets :

- Un volet orienté professions agricoles par les professionnels comme les Chambres d'Agriculture et SOMEA,
- Un volet sur l'initiative et au sein des collectivités.

Il existe ensuite un travail local d'animation pour faire émerger les projets.

L'objectif est la réalisation des travaux de lutte contre l'érosion qui doivent être pérennes.

Monsieur LEMAY souligne l'importance de la lutte contre l'érosion qui concerne beaucoup d'horizons.

Madame LACOMBLEZ explique que parallèlement aux investissements, certaines pratiques agricoles sont particulièrement importantes pour lutter contre l'érosion. Elle cite notamment les techniques de couverture des sols en inter-cultures. La question de l'animation des territoires sur ce sujet est essentielle car dès qu'il s'agit de faire évoluer une pratique, il est important de susciter des échanges d'expériences pour pouvoir rassurer et générer les changements de pratiques. Elle explique que la DRAAF est ainsi favorable aux propositions de reconduction des actions d'animation.

La délibération «EROSION, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS-DE-CALAIS»

(n°17-I-050)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

h₄

La délibération «EROSION, ASSOCIATION SOMEA»

(n°17-I-051)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

Monsieur JOURDAN explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.4 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **7 dossiers de participations financières « initiatives en faveur de la biodiversité » avec engagement intégral en 2017 pour un montant de 543 640€.**

- 30548.00 ASS SOMME NATURE
- 30597.00 SYNDICAT DE L' EAU DU DUNKERQUOIS
- 30615.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 30618.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 30704.00 LES PLANTEURS VOLONTAIRES DU NORD PAS DE CALAIS
- 53436.00 PICARDIE NATURE
- 53693.00 BEUVRY

● **1 dossier de participation financière « initiatives en faveur de la biodiversité » avec engagement partiel 2017 (30 421€) et différé dès que possible (357 782€).**

- 30668.00 SYNDICAT MIXTE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Remarque :

Monsieur JOURDAN confirme à Monsieur LEMAY que les participations financières présentées pour les initiatives biodiversité sont éligibles aux délibérations classiques en faveur des zones humides, d'aménagement de plans d'eau, de lutte contre l'hydrocotyle, de travaux de plantation et de lutte contre l'érosion des sols.

Monsieur LEMAY souligne qu'il est rassurant que l'Agence puisse ainsi contribuer à la biodiversité sur des modalités classiques, sans créer pour le moment de nouveaux domaines d'intervention. Il fait remarquer la bonne dynamique sur l'arrivée des dossiers.

Monsieur JOURDAN explique que la logique est une programmation pluriannuelle concertée avec une instruction au fil de l'eau.

Il attire l'attention sur le fait que les taux d'intervention sont importants, ce qui sera à débattre dans le cadre du 11^{ème} Programme d'Intervention car ils risquent de s'accroître face au désengagement de certains partenaires financiers. Il sera probablement nécessaire de travailler sur des priorités d'interventions financières.

La délibération «ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF AUX DOSSIERS DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

(n°17-I-052)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT, Syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois (30618.00)

La délibération «DOSSIER FORUM DES MARAIS ATLANTIQUE EN FAVEUR DES INITIATIVES BIODIVERSITE (DOSSIER 30668)»

(n°17-I-053)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

● 4 dossiers de participations financières en faveur des zones humides pour un montant de 177 405€.

- 53452.00 GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD
- 53456.00 REGIE NOREADE
- 53489.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 99940.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME

Monsieur JOURDAN souligne que l'Agence atteint près de 4500 hectares de zones humides entretenus.

Pas de remarque

La délibération «ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES»

(n°17-I-054)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. HAUSSOULIER, Département de la Somme (99940.00)

N'a pas participé au vote et au débat en tant que membre permanent (conflit d'intérêt) ligne X243, pour 1 dossier : M. RAOULT, Régie NOREADE (53456.00)

Pour avis avant décision du Conseil d'Administration :

● 1 dossier dérogatoire de participation financière en faveur de l'entretien et de la restauration de zones humides pour un montant de 616 973€.

- 99301.00 INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE

3 options sont possibles :

- Option 1 : application stricte de la délibération d'interventions, 457,7 k€ de participations financières,
- Option 2 : prise en compte des dépenses selon règles actuelles de la délibération sur le volet « sédiments pollués », hors transport, 617 k€ de participations financières,
- Option 3 (demande de l'Institution) : prise en compte des dépenses de gestion et de

transport des déchets de sédiments, 938 k€ de participations financières

Le projet de délibération propose de prendre en compte l'option 2 : prise en compte des dépenses selon les règles actuelles de la délibération de programme sur le volet « sédiments pollués », hors transport, ce qui aboutit à une participation financière de l'Agence de 616 973 €.

La délibération est dérogatoire sur la nature des sédiments mais pas sur le volet transport.

Remarques :

Monsieur LEMAY fait remarquer que concrètement les sédiments ne sont pas pollués.

Monsieur VALIN précise qu'à l'échelle du 10^{ème} Programme d'Intervention, des maîtres d'ouvrages avaient sollicité l'Agence pour prendre en compte leurs dépenses de transport de sédiments. Jusqu'à maintenant, l'Agence a toujours refusé de financer ce volet, conformément à ses règles d'interventions. C'est pourquoi les services de l'Agence proposent l'option 2 qui ne prend pas en compte les coûts de transport mais reste dérogatoire sur la nature des sédiments qui ne sont pas pollués.

Monsieur PREVOST précise que les sédiments lorsqu'ils sont extraits et gérés à terre sont des déchets. Ce dossier est particulier car il n'est soumis qu'à la loi sur l'eau et non à la procédure ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Il consiste en un plan de gestion visant à utiliser les sédiments non dangereux et non inertes pour la remise en état d'une carrière qui a cessé son activité. L'arrêté de constitution de cette carrière prévoit qu'elle puisse être remise en état après sa fermeture par une couverture en matériaux non dangereux et inertes, ce qui est le cas de ces sédiments.

Il ne s'agit pas de mise en dépôt ou de centre de stockage mais, au sens du code de l'environnement, d'une valorisation en tant que couverture d'une carrière dans le cadre de sa remise en état.

Il confirme qu'au départ, l'Institution avait déposé un dossier pour créer un terrain de dépôt pour lequel la procédure ICPE se serait appliquée.

Monsieur JOURDAN souligne que si le maître d'ouvrage avait fait la procédure ICPE avec terrain de dépôt et valorisation agronomique, le coût aurait été d'1,6 M€. Au moment de l'appel d'offres, il a décidé de valoriser les sédiments, ce qui l'exonère de la procédure ICPE et des travaux associés. Le fait d'avoir une procédure de valorisation en profitant de l'arrêté Installation de stockage de déchets inertes de la carrière lui permet un projet global 800 000 € moins cher que s'il avait été couvert par la procédure ICPE.

Monsieur BARBIER demande s'il existe une gestion globale des sédiments du décanteur de Tortequesne.

Concernant la question du transport, il fait remarquer que la réponse apportée par l'Institution évite la destruction de zone humide et la solution de bac de rétention. Le financement du transport sous condition de garantir la non destruction de zone humide pourrait être éventuellement pertinent.

Monsieur JOURDAN explique que l'objectif de l'Agence est de ne financer qu'une seule fois un dossier de travaux de sédiments. Le maître d'ouvrage s'engage à ce que les causes de l'envasement soient supprimées. C'est pourquoi les conditions de financement prévoient une démarche engagée pour travailler sur l'érosion des sols sur le territoire afin d'éviter d'y revenir dans quelques années.

Il explique que la difficulté existant sur le dossier est que le maître d'ouvrage n'existera plus au 1^{er} janvier 2018. Les collectivités territoriales qui sont sur ce territoire avec GEMAPI vont devoir se positionner à la fois sur la prise de compétence travaux pérennes pour éviter que la sédimentation se poursuive et sur le devoir de la gestion de l'ouvrage.

Monsieur VALIN confirme à **Monsieur LEMAY** que l'option 2 est proposée au vote : prise en compte en dérogation des coûts de stockage mais hors coûts de transport en cohérence avec les dossiers déjà arbitrés en cours de programme. Il ajoute que le débat global sur ce sujet fera partie des discussions sur la préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention.

Monsieur LEMAY souligne qu'il faut en effet éviter d'ouvrir une boîte de pandore dans ce domaine.

R

134

Monsieur RAOULT demande quel est le montant de la facture de transport des sédiments.

Monsieur JOURDAN précise qu'elle s'élève à environ 350 000 € de participations financières.

Monsieur GALTIER explique qu'il soutient la proposition de l'option 2. Cependant, la structure de l'Institution disparaissant au 1^{er} janvier 2018, il faut se poser la question de savoir si le fait de ne pas prendre en charge les coûts de transport remet en cause l'opération.

Monsieur RAOULT explique avoir déjà reçu un message de Monsieur BEAUCHAMP sur ce sujet. Il souligne que Monsieur BEAUCHAMP est une personne passionnante et passionnée notamment des questions de l'eau. Il suppose que si la prise en charge des coûts de transport est refusée, il va protester.

Monsieur JOURDAN explique que les départements du Nord et du Pas-de-Calais, co-maîtres d'ouvrages, ont déjà augmenté l'auto-financement au projet pour tenir compte des coûts supplémentaires. Il suppose, selon son propre point de vue, que si l'Institution n'obtient pas d'aide pour le transport, elle abandonnera le projet. Or le projet de délibération présenté applique les règles d'intervention. Le souci est que la demande de prise en charge des coûts de transport est constante chez les maîtres d'ouvrages et l'Agence et ses instances de décision ont toujours refusé.

Monsieur PATRIS souligne qu'avec le prélèvement GEMAPI autorisé par la loi, une ressource supplémentaire serait possible pour gérer les sédiments.

Monsieur JOURDAN confirme que le nouveau maître d'ouvrage issu de l'Institution devra se poser la question d'un auto-financement suffisant pour ce type de travaux et pour la gestion de ce type de décanteur. Or, le problème sur ce dossier précis tient du calendrier puisque les travaux doivent être réalisés fin 2017.

Monsieur COTEL indique qu'il est désagréable d'avoir cette pression en terme de délai sachant que de par l'évolution des textes et des prises de compétences des collectivités, il faudra que les travaux se réalisent de toute façon.

Monsieur LEMAY souligne qu'il s'agira de la dernière opération de ce type financée dans le cadre du 10^{ème} Programme d'Intervention.

Monsieur JOURDAN confirme qu'il n'a pas d'autres dossiers de ce type pour le moment et que ce genre d'opération reste assez rare (1 à 2 par an). Il souligne cependant que demain, il est possible d'avoir d'autres maîtres d'ouvrages qui voient un effet d'aubaine suite au financement qui serait accordé avec la prise en charge des coûts de transport.

Monsieur VALIN confirme qu'un effet d'aubaine risque de s'opérer et rappelle que le sujet pourra faire l'objet de discussions et de propositions d'évolution courant 2018 dans le cadre de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention.

Monsieur BARBIER demande s'il est envisageable de proposer une avance remboursable si le dossier est vraiment urgent et si l'engagement est pris de rembourser via la taxe GEMAPI en 2018.

Monsieur JOURDAN souligne que le calendrier de mise en place de la structuration et de prise de compétences GEMAPI risque d'être long au vu des débats sur le territoire et du fait que l'ouvrage est intégré dans le patrimoine de la collectivité.

Monsieur LEMAY souligne que la modification de l'opération a permis au maître d'ouvrage de dégager un gain par rapport au coût financier du projet initial.

Il demande si ce gain compense globalement les frais de transport.

Monsieur JOURDAN précise que si le maître d'ouvrage n'avait pas modifié son projet, le surcoût aurait été 1,6 M€ mais il n'y aurait pas eu de transport.

Le choix qui est fait aujourd'hui avec la valorisation des sédiments et leur envoi vers Hamel inclut du transport. Ce transport a un coût de l'ordre de 600 000 €, soit environ 300 000 € d'aides de l'Agence. Le nouveau projet comporte un surcoût de 400 000 € lié à la gestion des sédiments au niveau de la

carrière d'Hamel, soit 200 000 € d'aides qu'il est proposé de financer de façon dérogatoire dans le cadre de l'option 2 et si le volet transport est pris en compte (ce que ne propose pas l'option 2), il faut ajouter 300 000 € supplémentaires de participations financières.

Monsieur LEMAY, au vu des éléments de débats, propose de délibérer sur l'option 2 intégrée dans le projet de délibération, même si la réalisation de l'opération risque d'être compromise.

Monsieur PATRIS souligne que cette solution de l'option 2 est la plus équitable pour l'ensemble des citoyens du territoire.

Il explique avoir voté hier soir en conseil sur son territoire de la Scarpe Amont une taxe GEMAPI de plus de 5,40 € par foyer pour financer le transport de sédiments de plus de 25 000 m3.

La délibération «ENGAGEMENT FINANCIER PRIS EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DOSSIER N°99301

(option 2 Participation Financière intermédiaire : 616 973 €)»

(n°17-A-...)

reçoit l'avis favorable à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Transmission au Conseil d'Administration du 13 octobre 2017.

Monsieur RAOULT demande que soit réalisée une analyse sur le montant qu'aurait représenté la prise en charge des coûts de transport pour les dossiers similaires financés précédemment, ce qui permettrait d'évaluer l'incidence financière dans les années à venir en cas de financement du transport pour ce dossier et en cas effet d'aubaine consécutif. Il ajoute qu'il faut définir si ce dossier correspond à une urgence écologique par rapport aux autres dossiers habituels.

Monsieur JOURDAN explique que ces éléments feront l'objet de débats dans le cadre des groupes de travail de préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention. Il explique que la logique de l'Agence est d'être convergente avec la politique régionale de prendre en compte chaque élément allant de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation. Le problème est que le dossier du maître d'ouvrage, l'Institution Sensée, ne comportait pas au départ en 2014 le surcoût de gestion de sédiments. Or, l'option 2 est elle-même dérogatoire sur ce point de surcoût de gestion des sédiments. Il confirme que le dossier est une urgence écologique par rapport aux zones humides situées à l'aval qui, si les travaux ne se font pas, seront dégradées.

Monsieur RAOULT souligne que l'Agence aura de bonnes raisons de refuser le dossier mais il faut prendre en compte la situation écologique si l'opération ne se réalise pas.

Monsieur JOURDAN explique que lorsque le décanteur a été créé en 1999-2000 l'Agence était engagée à l'entretien pérenne. Elle avait donné en 2014 son accord technique de principe sur le projet. Or, entre 2014-2017 les éléments du dossier ont évolué concernant la filière de post-traitement des désenvasements liée à la réglementation et au coût généré.

Monsieur LEMAY souligne que la Commission Permanente des Interventions a statué d'un point de vue technique sur le dossier sachant que la participation financière de l'Agence va au-delà de la base habituelle, le deuxième niveau de décision se réalisera au Conseil d'Administration.

5.5 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

Dossier présenté

Monsieur JOURDAN explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.5 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

• 1 dossier de participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides pour un montant de 167 765 €.

- 53637.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES

Pas de remarque

La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE»

(n°17-I-055)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5.6 – Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

Dossier présenté

Monsieur JOURDAN explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°5.6 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

• 1 dossier de participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour un montant de 249 191€.

- 53491.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

Pas de remarque

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU»

(n°17-I-056)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur PATRIS quitte la séance (12h01).

6 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

6.1 - Situation des engagements (ligne X29)

Monsieur KARPINSKI en référence au point n°6.1 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X29 « appui à la gestion concertée ».

6.2 – Participation financière en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

Dossier présenté

R

B4

Monsieur KARPINSKI explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

♦ 1 dossier de participation financière pour l'animation du SAGE Marque Deûle pour un montant de 95 581€.

- 30586.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Remarques :

Monsieur LEMAY demande pourquoi la MEL a sollicité l'Agence pour le financement de 2 Equivalents Temps Plein alors que la règle adoptée sur l'ensemble du bassin et reprise dans le projet de délibération est de ne retenir qu'un seul poste d'animateur dans la mesure où les prestations restent identiques aux autres SAGE.

Monsieur KARPINSKI explique que la MEL justifie sa demande par le fait que le territoire est plus concentré avec une plus grosse population et explique qu'elle fera plus de choses à l'interne avec moins de délégation au bureau d'études.

Or, les services de l'Agence ont analysé que, même si le territoire est plus concentré, il n'existe aucune spécificité qui puisse justifier de 2 postes Equivalents Temps Plein.

Monsieur VALIN souligne que la question renvoie à la rationalisation du financement de l'animation, débat à prévoir dans le cadre de la préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention. Le financement de deux animateurs SAGE pour ce dossier risque d'amener d'autres SAGE à faire des demandes similaires.

Monsieur LEMAY indique que dans l'absolu, un SAGE n'est pas un autre SAGE en terme de facilité de gestion mais il est favorable au principe d'appliquer la règle de financement d'un animateur par SAGE.

Monsieur RAOULT explique que lors de la dernière séance de la Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017, il a découvert que l'Agence finançait plus de 140 Equivalents Temps Plein, ce qui fait que l'Agence va bientôt financer plus de postes à l'extérieur de l'Agence que d'agents dans l'Agence. Il souligne qu'il faut penser à préserver d'abord les emplois au sein de l'Agence.

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE»

(n°17-I-057)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Financement d'1 animateur ETP / SAGE

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1 – Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2.1 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente la situation des engagements de la ligne X13 « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » et de ses sous-lignes.

Il précise que le taux d'engagement sera proche de 100% en fin d'année.

Dossiers présentés

Monsieur VERHAEGHE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **15 dossiers de participations financières en épuration industrielle pour un montant de 3 315 809 €.**

- | | |
|------------|--------------------------------------|
| • 53455.00 | BASF AGRI PRODUCTION SAS |
| • 53457.00 | SOCIETE LESAGE ET FILS |
| • 53638.00 | CRISTAL UNION |
| • 53641.00 | DEARAUJO PAREJO |
| • 53647.00 | SARL ARTOIS METAUX |
| • 53668.00 | SCI ZI DE SECLIN |
| • 53680.00 | CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI |
| • 53709.00 | GALLOO FRANCE |
| • 53729.00 | BRASSERIE DU PAYS FLAMAND |
| • 53731.00 | PREFER RESINS FRANCE SAS |
| • 53732.00 | ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE |
| • 53742.00 | FINANCIERE GUARESCHI |
| • 53743.00 | AUTOMOBILES LAVOCAT |
| • 53744.00 | ROXANE NORD |
| • 53748.00 | OPALIN |

Les dossiers d'Opalin (n°53748.00), Prefer resins France SAS (n°53731.00), Société Lesage et fils (n°53457.00) et de Financière Guareschi (n°53742.00) sont présentés au titre de l'appel à projets « gestion intégrée et préventive des eaux pluviales ».

Monsieur VERHAEGHE présente plus particulièrement les dossiers de Cristal Union (dossier n°53638.00) et de GALLOO FRANCE (dossier n°53709.00).

Remarque :

Monsieur VERHAEGHE précise à **Monsieur LEMAY** que l'étude économique des dossiers se réalise généralement au niveau du siège, soit le niveau le plus favorable normalement pour les entreprises. Le dossier de l'entreprise GALLOO remplit un des 5 critères la classant *stricto sensu* comme « entreprise en difficulté » au regard de l'encadrement communautaire. Cependant, à la lecture des liasses fiscales, avec une analyse sur une plus longue période d'activité (2014 à 2017) et après échanges avec l'entreprise, il apparaît que l'année 2015 est exceptionnelle. Aussi, cette année seule, ne doit pas pénaliser l'entreprise outre mesure et ne devrait pas être un facteur bloquant dans l'attribution la participation financière de l'agence.

Monsieur TACHAU quitte la séance (12h20).

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE»

avec ses 15 dossiers

(n°17-I-032)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

B4

2.2 – Participations financières dans le cadre de l'appel à projets réhabilitation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs (ligne X132)

Madame VALLÉE, en référence au point n°2.2 du dossier de séance de la CPI du 29 septembre 2017, présente les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Dossiers présentés

Madame VALLÉE explique que pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. détails du point de présentation n°2.2 du dossier de la CPI du 29 septembre 2017) :

Pour décision :

● **11 dossiers de participations financières dans le cadre de l'appel à projets pour la réhabilitation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs pour un montant de 755 683€.**

- 53445.00 HABITAT 62-59 SA D'HLM DU PDC ET DU NORD
- 53623.00 OPH EN SOMME (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN SOMME)
- 53646.00 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM
- 53684.00 S.I.A.
- 53690.00 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM
- 53692.00 TERRE D'OPALE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
- 53695.00 MAISONS & CITES SOCIETE ANONYME D'HLM
- 53698.00 S.I.A.
- 53710.00 S.I.A.
- 53711.00 S.I.A.
- 53767.00 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE

Madame VALLÉE précise que le montant de participation financière en deçà de l'enveloppe prévisionnelle de 2 M€ a permis de proposer d'engager l'ensemble des dossiers sans activer les priorisations qui étaient d'une part d'avoir un projet de rétrocession du réseau de bailleur à la collectivité et d'autre part d'utiliser les zonages P1, P2, P3 utilisés dans les domaines d'intervention en assainissement et industrie.

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier de l'Office Public de l'Habitat d'Amiens Métropole (dossier n°53767.00).

Remarques :

Monsieur LEMAY souligne que le retour du premier appel à projets envers les bailleurs permet d'avoir des éléments pour affiner les critères de cette nouvelle politique d'intervention.

Monsieur VERHAEGHE confirme que les bailleurs représentent un secteur d'activité nouveau pour l'Agence. Cette première expérimentation démontre que les participations financières ne sont pas incitatives au point de se demander si certains dossiers verront le jour alors qu'ils ont beaucoup mobilisé les bailleurs et les services de l'Agence.

Monsieur RAOULT indique que le dossier est récent ce qui explique les besoins d'ajustements. Il s'étonne que les bâtiments aient été réalisés avec un permis de construire sans respecter les normes de rejets.

Monsieur BLIN explique que globalement, il existe un respect des règlements d'assainissement avec des réseaux unitaires ou, dans le cas du dossier d'Amiens Métropole, des réseaux séparés. Néanmoins, aujourd'hui, il existe des exigences plus fortes des règles d'urbanisme en limitation des rejets amenant à des dé raccordements, des tamponnements ou la maîtrise des eaux pluviales.

Monsieur RAOULT souligne que les sociétés d'HLM, étant donné l'actualité, risquent de souffrir budgétairement dans les mois à venir.

Il rappelle qu'il avait été évoqué que l'Agence était prête à intervenir à condition que les espaces privés deviennent publics.

Monsieur VALIN confirme qu'il s'agit effectivement d'une proposition faite par Monsieur RAOULT transformée en critère de priorité. Cependant, si ce critère de priorité avait été appliqué pour cet appel à projets, il n'y aurait aucun dossier. Aucun des dossiers présentés ne contient l'engagement du bailleur de rétrocéder à la collectivité le territoire concerné.

Monsieur RAOULT souligne qu'il est scandaleux que dans ces communes il soit refusé aujourd'hui la reprise de gestion des espaces privés de ces sociétés d'HLM.

Il souligne que les zones autour des bâtiments d'HLM sont en réalité des espaces publics mais qu'elles continuent d'être considérées comme des espaces privés.

Monsieur BLIN explique que les juristes des bailleurs s'attèlent à monter les dossiers mais ont en face d'eux des services de collectivités très réticents face aux charges d'entretien d'éclairage et autres réseaux. Généralement, ces dossiers de rétrocession ont du mal à aboutir.

Monsieur RAOULT indique qu'il est ainsi plus facile de comprendre l'état de dégradation de ces espaces privés dans les quartiers HLM. Il explique que pour sa part, lorsqu'il était maire, il a toujours repris les espaces liés aux logements d'HLM, ce qui est presque systématique pour les petites communes. Il est surpris qu'il n'en soit pas de même dans les grandes villes comme Amiens alors qu'il s'agit d'un enjeu.

Monsieur VALIN précise que les financements sont réalisés selon les modalités de la ligne d'intervention de l'activité économique privée.

Monsieur LEMAY demande s'il est possible de maintenir, dans les critères de sélection des futurs dossiers, le fait que la priorité n°1 est la rétrocession aux collectivités des espaces privés.

Monsieur VALIN explique qu'il est même possible d'aller plus loin en fixant qu'il s'agit d'un critère d'éligibilité.

Les critères de plafonnement d'aides pourraient être détendus avec la condition de rétrocession à la collectivité.

Cette orientation de l'appel à projets est tout à fait envisageable.

Monsieur LEMAY précise que les dossiers présentés pour ce premier appel à projets sont proposés d'être délibérés en l'état.

Madame DUFEU quitte la séance (12h36).

Monsieur RAOULT demande à Monsieur VALIN si, selon les contacts réalisés à l'occasion de ce premier appel à projets, il pourrait y avoir beaucoup de dossiers avec des quartiers HLM dont la gestion des eaux usées est médiocre.

Monsieur VALIN explique que les études diagnostics de réseaux réalisées dans les agglomérations d'assainissement font apparaître des points noirs notamment aux endroits où il y a des bailleurs sociaux historiques ayant en charge des bâtiments de 20 à 30 ans d'âge. Il faut pouvoir cependant les inciter à faire les travaux qui intéressent l'Agence de gestion des eaux usées et des eaux pluviales alors qu'ils sont plutôt sur des travaux énergétiques.

Monsieur SIX souligne que la préoccupation pour l'Agence doit être avant tout que les travaux se fassent en matière d'eaux usées et pluviales au-delà du problème de la rétrocession à la collectivité. Il explique que les sociétés d'HLM relogent souvent les anciens corons miniers et il n'est pas évident que la collectivité reprenne sous son giron les espaces autres que l'habitat. Il ajoute que les collectivités ne souhaitent plus aujourd'hui prendre davantage de territoire. Il explique que sur le secteur de Douai, le privé réalise les travaux d'assainissement avant la rétrocession pour le domaine public et il se demande d'ailleurs si la ville d'Amiens ne recherche pas cette situation actuellement.

Monsieur RAOULT indique qu'a priori la ville d'Amiens ne veut pas récupérer les réseaux même remis aux normes.

R

*h
g*

Monsieur BLIN explique que certains projets de rétrocession datent déjà de plusieurs années malgré les travaux réalisés sachant que d'autres paramètres rentrent en ligne de compte comme les coûts d'exploitation.

Monsieur VALIN propose que pour les dossiers d'un futur appel à projets le taux de financement soit majoré pour ceux réalisant une rétrocession, ce qui pourrait inciter bailleurs et collectivités à s'engager. Il propose d'apporter les propositions de modification des règles de l'appel à projets en Commission Permanente des Interventions du 10 novembre prochain.

La délibération «PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS REHABILITATION DES RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES BAILLEURS (LIGNE X132) »

avec ses 11 dossiers

(n°17-I-033)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

avec la proposition d'étudier les nouvelles priorités à définir pour l'appel à projet envers les bailleurs en 2018 notamment l'extension des critères de plafonnement pour financer plus sous condition de rétrocession à la collectivité. Les éléments de réflexion seront apportés à la CPI du 10 novembre 2017.

Question diverse

Monsieur SIX demande quelle est la position de l'Agence concernant le financement des opérations sur l'assainissement non collectif compte tenu de l'étude récente remettant en cause les techniques agréées par le Ministère.

Monsieur VALIN explique qu'il existe depuis quelques années les filières traditionnelles à l'assainissement non collectif réalisant classiquement des épurations par le sol et des filières que les constructeurs font agréer. L'étude porte sur l'analyse des résultats épuratoires de ces filières agréées. Certaines n'atteignent pas les performances épuratoires qu'elles devraient atteindre. L'efficacité de l'investissement financier des Agences sur ces filières est donc impactée si leurs techniques pourtant agréées n'épurent plus les eaux au bout de quelques années et génèrent des sources de pollution. Aujourd'hui, la position des Agences est de dire qu'étant donné que les filières sont agréées, elles n'ont pas le droit de ne pas les financer. Il évoque le jugement rendu contre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur plainte des vendeurs de filières agréées.

Ce sujet sera à aborder dans les discussions sur la préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention pour savoir si l'Agence doit faire évoluer sa position en appliquant des restrictions. Le Ministère sera également sollicité pour connaître ses conclusions nationales à l'étude.

Monsieur SIX souligne l'importance du sujet car en tant qu'établissement public, l'Agence doit être réservée à financer des techniques qui ne seraient pas fiables bien qu'il existe par ailleurs des agréments ministériels et la pression des lobbies.

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h45.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Bertrand GALTIER